

# **Analyse du rôle du peuple dans la réalisation de l'autorité religieuse à la lumière des pensées coraniques de l'Ayatollah Sayyed Ali Khamenei**

\* Azam Nayib Niya<sup>1</sup>

## **Résumé**

L'objectif de la présente étude est d'analyser la place du peuple dans la réalisation de la gouvernance religieuse, en mettant l'accent sur les pensées coraniques de Son Eminence l'Ayatollah Sayyed Ali Khamenei. Dans la philosophie de tout système politique, la légitimité du pouvoir en place, ainsi que le rôle et le statut du peuple, revêtent une importance particulière. Étant donné que, dans le système politique islamique, le droit à la souveraineté est de nature divine, la manière de conceptualiser le rôle et la position du peuple dans ce processus constitue une problématique complexe. En s'appuyant sur une méthode descriptive et analytique, cette recherche s'efforce de clarifier la place du peuple dans le système de la wilaya religieuse à la lumière des conceptions coraniques de l'Ayatollah Khamenei. Les résultats de l'étude révèlent que l'élément

---

1. Diplômé du séminaire islamique, étudiant en doctorat-études coraniques et sciences islamiques, Université Internationale Al-Mustafa, Mashhad, Iran.  
Email: A.naibnia@gmail.com

fondamental dans l'explication de la nature de la démocratie religieuse, selon cette pensée, est structuré autour du principe de la wilaya et repose sur les fondements coraniques de l'égalité, de la Khalifa (vicariat), de la dignité conférée par Dieu à l'être humain, de la consultation (*shūrā*), de l'allégeance (*bay'a*), du droit, de la liberté et de la souveraineté du peuple sur son destin. Ainsi, la légitimité du pouvoir islamique est à la fois divine et fondée sur le peuple. Ce dernier joue un rôle déterminant dans la légitimation du système de la wilaya religieuse et intervient activement dans les étapes de sa formation, de son instauration et de sa continuité durant la période de l'occultation. En définitive, la démocratie religieuse constitue un pilier essentiel à la réalisation du système de la wilaya, et en l'absence de la participation populaire, l'établissement effectif de la gouvernance religieuse demeure irréalisable.

**Mots-clés :** Ayatollah Khamenei ; système de la wilaya religieuse ; peuple ; démocratie religieuse ; pensées coraniques.

## Introduction

En tant que concept central dans la pensée politique islamique idéale selon la perspective chiite, l'imamat, incarne l'essence même de la notion de wilaya. Cette notion, qu'elle se réfère à l'époque de présence de l'Imam infaillible ou à celle de l'occultation, vise à expliciter la relation entre l'Imam et ses partisans — autrement dit, entre le gouvernant et le peuple. Lorsque cette relation se réalise pleinement, elle donne naissance au système de wilaya, une structure politique et sociale fondée sur cette conception (Ashrafi, 2019, p. 1–14). Parmi les théories les plus significatives formulées dans le contexte du système social iranien figure la théorie de la Wilayat al-Faqīh (gouvernance du jurisconsulte-théologien), élaborée pour répondre à la question du mode de gouvernance islamique durant la période de l'occultation. Bien que cette théorie ait des racines historiques, c'est l'Imam Khomeiny qui, le premier, l'a rendue effective et concrète. Il a désigné ce modèle original de gouvernance politique démocratique sous l'appellation de République islamique, définie comme un système mis en œuvre selon les exigences de la religion et soutenu par la volonté populaire, dans le but d'appliquer les lois de l'islam (Pourfard, 2009, p. 171). Il considérait par ailleurs que le modèle de gouvernement idéal était celui du Prophète Mohammad et de l'Imam Ali (as), fondé sur la participation du peuple, où la forme du gouvernement est également déterminée à travers le recours à l'opinion publique (Imam Khomeiny, 1994, p. 27).

Après le décès de l'Imam Khomeiny, l'Ayatollah Khamenei, a approfondi et développé les différentes dimensions de la théorie de la Wilayat al-Faqīh, considérant l'imamat comme le modèle efficace et applicable de l'islam pour la gestion de la société et de la gouvernance islamique (Khamenei, 2012, p. 90). En introduisant le concept de démocratie religieuse (*mardom-sälāri-ye dīnī*) fondé sur des principes intrinsèquement religieux, l'Ayatollah Khamenei ne se contente pas de désigner la République islamique d'Iran et le système de la Wilayat al-Faqīh comme des exemples de cette forme de gouvernance, mais il affirme également que le système politique islamique originel — englobant les gouvernements du Prophète Mohammad et de

l’Imam Ali (as) — constitue un modèle accompli de démocratie religieuse (Mohajernia, 2004, p. 239). Dans le prolongement de cette vision, il a présenté la Révolution islamique d’Iran comme la plus grande et la plus populaire des révolutions de l’époque contemporaine (Khamenei, 2018<sup>1</sup>).

L’un des piliers fondamentaux de la Révolution islamique et du système politique qui en est issu réside dans la manière dont le peuple joue un rôle actif et occupe une place dans le système de la wilaya religieuse. Dans la pensée de l’Ayatollah Khamenei, cette réalité est désignée par l’expression « démocratie religieuse » (*mardom-sälârî-ye dînî*). Il ne fait aucun doute que l’une des principales préoccupations de tout gouvernement démocratique est de déterminer l’étendue du rôle que le peuple y exerce. Dans le système islamique, placé sous la souveraineté divine, la question de la participation du peuple à l’autorité politique se pose également. Ainsi, la conciliation entre la gouvernance théocentrique et la reconnaissance du rôle du peuple dans le système de la wilaya et de la souveraineté islamique a toujours constitué une problématique sensible dans la pensée des intellectuels musulmans (Shabânnia, 2022, p. 5–26). Dans ce cadre, les propos et les analyses multiples du Guide suprême offrent un éclairage sur les différentes dimensions du rapport entre souveraineté divine et implication populaire, en particulier à travers la théorie de la démocratie religieuse. Malgré la richesse et la clarté des déclarations de Son Eminence au cours des dernières décennies, il n’existe malheureusement pas d’étude spécifique consacrée à la place du peuple dans le système de la wilaya religieuse, en s’appuyant de manière approfondie sur ses conceptions coraniques. Dès lors, la présente recherche a pour objectif de formuler une analyse du rôle du peuple dans la réalisation du système de la wilaya religieuse, en mettant l’accent sur les fondements coraniques de la pensée du Guide suprême.

### **Revue de la littérature**

Concernant la démocratie religieuse du point de vue de l’Ayatollah Khamenei, de nombreux ouvrages et articles ont, fort heureusement, été publiés. Toutefois, en ce qui concerne la

---

1. <https://khl.ink/f/41673>

question spécifique du rôle et de la place du peuple dans le système de la wilaya religieuse, peu de recherches se sont penchées de manière approfondie sur cette problématique. À cet égard, Talebi (2018), dans son article intitulé « Le rôle du peuple dans le système politique de démocratie religieuse », a abordé la question du rôle du peuple sous l'angle de la philosophie politique. Il y analyse la compatibilité entre le droit du peuple et le droit divin dans le processus de désignation du dirigeant. De son côté, Ashrafi (2019), dans son article « Du wali élu par le peuple à la démocratie religieuse : étude du rôle du peuple dans le système de wilaya selon l'Imam Khomeiny et l'Ayatollah Khamenei », soutient que la théorie de la démocratie religieuse, telle que formulée par l'Ayatollah Khamenei, constitue en réalité une actualisation et une continuité de la théorie du wali élu par le peuple qui a été développée par l'Imam Khomeiny (ra), et il en fournit une argumentation détaillée. Par ailleurs, dans un autre article intitulé « Le discours de la démocratie islamique dans la pensée politique de l'Ayatollah Khamenei » (2022), l'auteur examine les fondements de sa pensée politique et considère que la théorie de la démocratie islamique, articulée autour de cinq piliers — l'unicité de Dieu (*tawhīd*), la dignité humaine, la finalité de la création, la source de la législation, et le combat entre la vérité et le faux — possède le potentiel de se constituer en un modèle politique alternatif pour le monde islamique.

De leur côté, Fatemeh Behrouz Bayati et al. (2021), dans leur article « La place de la participation populaire dans la continuité de la Révolution islamique, avec une attention particulière à la Déclaration sur la deuxième phase de la révolution islamique », analysent l'impact de la participation populaire sur la pérennité et le développement de la Révolution islamique d'Iran. Enfin, Esmaeili Sadrabadi et Navazi (2023), dans leur étude intitulée « Fondements coraniques et des hadiths de la démocratie religieuse dans la pensée de l'Ayatollah al-'Uzmā Khamenei », mettent en lumière — à partir du Coran et des traditions des Ahl al-Bayt (as) — les fondements suivants de cette théorie : la centralité de la justice, la défense des droits humains et des peuples, la liberté, la piété comme critère de distinction, le mérite dans la gouvernance, la nature des compétitions électorales et la participation effective du peuple.

À la lumière des études précédentes, la question centrale — et l'apport novateur de la présente recherche — peut être formulée ainsi : Quelle est la place du peuple dans la réalisation du système de la wilaya religieuse, en mettant l'accent sur les fondements coraniques de la pensée de Son Eminence l'Ayatollah Khamenei ? Cette étude s'appuie sur une méthodologie descriptive et analytique, visant à explorer la manière dont les textes coraniques fondent, soutiennent et éclairent la conception de l'Ayatollah Khamenei du rôle populaire dans un système de gouvernance religieuse.

## Cadre Conceptuel

### Wilaya

Certains linguistes définissent le terme wilaya comme signifiant la tutelle ou l'amitié (Ibn Manzūr, 1995, vol. 15, p. 406 ; Turayḥī, 1996, vol. 1, p. 455). En tant que penseur et intellectuel, son Eminence l'Ayatollah Khamenei, a consacré une analyse théorique approfondie et innovante à la déconstruction du concept religieux de wilaya. Selon lui, la signification première du terme wilaya en langue arabe est celle de « lien » ou « connexion » (Khamenei, 2017, p. 393). Cela désigne une relation ou une union extrêmement forte entre deux entités, à tel point qu'il est difficile de les dissocier. Il qualifie cette union de « torsion mutuelle », « attachement » ou « soudure » (Khamenei, 2018, p. 112). Dans la philosophie politique de Son Eminence, la gouvernance s'exprime par le terme wilaya, lequel désigne une relation d'union, de connexion et d'indissociabilité entre la personne au sommet du pouvoir et ceux sur lesquels ce pouvoir s'exerce. Selon lui, si cette relation n'est pas fondée sur l'amour, la compassion et la cohésion, alors elle ne peut véritablement être qualifiée de wilaya. « La wilaya se réalise lorsque le lien entre le wali (le gouvernant) et le peuple sur lequel s'exerce la wilaya est un lien proche, sincère et affectueux, semblable à celui qu'avait le Prophète lui-même, tel que décrit dans le verset « *Il a envoyé parmi eux un messager issu d'eux-mêmes* » (Sourate Ali Imran, 3 : 164) ou « *C'est Lui qui a élu parmi les habitants de la Mecque, un Prophète [né et résidant] parmi eux* » (Sourate Jumu'a, 62 : 3). Autrement dit, il doit y avoir quelqu'un provenant du peuple

lui-même qui assume la responsabilité de la wilaya et du gouvernement. C'est le fondement même de la gouvernance en islam. » (Khamenei, 2012, p. 54 ; Khosropanah, 2017, vol. 1, pp. 141–208).

## **Démocratie religieuse**

Dans la pensée de l'Ayatollah Khamenei, la démocratie religieuse est définie comme un système politique dans lequel la souveraineté absolue appartient à Dieu, tout en étant liée à la croyance, à la foi, aux émotions et aux opinions du peuple (Discours lors de la rencontre avec le peuple de Tafresh, 19 novembre 2000<sup>1</sup>). Autrement dit, la réalité de la démocratie religieuse consiste en ce que le système politique est dirigé par une guidance divine et une volonté populaire conjointes (discours lors de la grande assemblée du peuple de Kashan, 11 novembre 2001<sup>2</sup>). Selon lui, la démocratie religieuse n'est pas un concept composite ou un simple amalgame, mais une réalité unifiée intrinsèque, définie dans le cadre des questions religieuses : « La démocratie religieuse ne signifie pas la simple combinaison de la religion et de la démocratie ; c'est une vérité unitaire et inhérente à la nature même du système islamique. En effet, si le système islamique veut fonctionner sur la base de la religion, cela ne peut se faire sans le peuple. Par ailleurs, la réalisation d'une véritable gouvernance démocratique est également impossible sans le peuple » (discours lors de la rencontre avec les associations islamiques étudiantes à l'échelle nationale, 3 janvier 2001<sup>3</sup>).

Dans l'explication de la théorie de la démocratie islamique par l'Ayatollah Khamenei, un point crucial est que la démocratie n'est pas un concept importé du système épistémologique occidental et ne représente en aucun cas une imitation des modèles occidentaux. « Il ne faut pas se méprendre ; cette démocratie n'a absolument aucun lien avec les racines de la démocratie occidentale. Elle en diffère complètement. Car, elle n'est pas une simple combinaison de deux éléments ; il ne s'agit pas de prendre

---

1. <https://khl.ink/f/11557>

2. <https://khl.ink/f/3094>

3. <https://khl.ink/f/18591>

la démocratie occidentale et de la greffer à la religion pour créer un ensemble cohérent. Non, cette démocratie appartient en elle-même à la religion » (discours lors de la rencontre avec les responsables du régime, 3 décembre 2000<sup>1</sup>). Étant donné que le concept de démocratie religieuse est enraciné dans la pensée islamique, il est donc fondamentalement en opposition avec les principes de la démocratie occidentale. Cela témoigne d'une identité autonome et d'un modèle indigène-islamique qui, en opposition à la monarchie et à l'oligarchie, reconnaît la participation et la souveraineté populaires sous l'autorité de la religion (Haqqi, 2018, p. 142). En d'autres termes, cette théorie et son ancrage dans l'islam authentique constituent le fondement central du système de la République islamique d'Iran.

### A. Analyse des cohésions de la société islamique

L'Ayatollah Khamenei s'appuie sur le verset coranique suivant, pour expliquer le concept de la wilaya divine : « *Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière* » (Sourate Baqara, 2 : 257). Il estime que Dieu est un allié, un soutien intime et fusionné avec les croyants. Il soutient que l'essence même de l'islam est centrée autour du terme wilaya à tel point que dans le verset : « *Vos protecteurs [amis et guides sincères] ne sont que DIEU, Son prophète et les croyants [parfaits] qui accomplissent la Prière et font l'aumône en s'inclinant [devant DIEU]* » (Sourate al-Mâ'ida, 5 :55). Le phénomène de la gouvernance est désigné par le terme wilaya. Il définit ensuite la fonction d'imamat comme étant, après la mission prophétique, la seconde charge des prophètes divins pour la gestion de la société, aboutissant à une forme d'imamat et de wilaya ; c'est-à-dire un lien profond et une fusion étroite entre le peuple et son guide. (Khamenei, 2012, p. 59).

Selon l'Ayatollah Khamenei, le Coran emploie trois concepts fondamentaux à propos des awliyā' (les guides ou autorités divines) :

- *La wilaya (la tutelle spirituelle et politique) : Dans le verset « Vos protecteurs [amis et guides sincères] ne sont que DIEU, Son prophète et les croyants [parfaits] qui*

---

1. <https://khl.ink/f/3039>

accomplissent la Prière et font l'aumône en s'inclinant [devant DIEU] » (Sourate al-Mâ'ida, 5 :55), la notion de wilaya exprime une forme de lien et de relation dont l'essence est la proximité organique entre le guide et la communauté.

- *L'obéissance* : « Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité [par le décret divin] » (Sourate an-Nisâ', 4 :59). Il s'agit ici d'un engagement à suivre le Prophète et les détenteurs de l'autorité (ulū al-amr) dans la sphère de l'action concrète et de la gouvernance.

- *L'affection (mawadda)* : « Dis : Je ne vous en demande aucun salaire, si ce n'est l'affection envers mes proches » (Sourate Shoura, 42 :23). L'Ayatollah Khamenei considère la mawadda — l'attachement affectif et émotionnel — comme un fondement essentiel. En effet, sans ce lien affectif, la wilaya et l'obéissance sont susceptibles d'être négligées ou abandonnées, comme cela s'est produit au début de l'islam. (Discours lors de la rencontre avec un groupe de séminaristes et de religieux, 13 décembre 2009<sup>1</sup>).

Se fondant sur le verset coranique : « Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas les Juifs et les Chrétiens pour alliés ; ils sont alliés les uns des autres » (Sourate al-Mâ'ida, 5 :51), l'Ayatollah Khamenei conçoit la société islamique comme un organisme vivant, une entité unifiée et cohérente. Dans le cadre du principe coranique de la wilaya (tutelle), il identifie trois dimensions fondamentales des liens au sein de la Umma :

- Préserver les liens internes entre les membres de la communauté islamique ;
- Rompre toute dépendance et affiliation aux pôles de pouvoir étrangers à l'islam ;
- Maintenir un lien profond, constant et vital avec le cœur battant de la communauté, c'est-à-dire l'Imam de la société, en tant que pivot spirituel et politique. (Khamenei, 2013, p. 437).

---

1. <https://khl.ink/f/8513>

## B. Le rôle du peuple dans la réalisation de la wilaya religieuse, à la lumière de la pensée coranique de l’Ayatollah Khamenei

### 1. Le peuple comme fondement de la légitimation du système de wilaya

Dans la littérature politique islamique, la gouvernance est considérée comme un droit divin. De même, dans la pensée politique de l’Ayatollah Khamenei, la souveraineté et la *wilaya* (autorité tutélaire) appartiennent à Dieu : « *Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est point attribué d'enfant, et qui n'a aucun associé dans la royauté* » (Sourate al-Furqân, 25 :2 ; Khamenei, 2012, p. 74). Et nul n'est souverain en dehors de Dieu le Très-Haut : « *Et Allah est l'allié des croyants* » (sourate Ali Imran, 3 :68 ; Khamenei, 2013, p. 458). Ainsi, selon la vision du monde fondée sur le tawhid (monothéisme), la souveraineté, la tutelle (*wilaya*) et la Souveraineté absolue appartiennent exclusivement à Dieu : « À Lui appartient la royauté et à Lui revient la louange » (Sourate at-Taghâbun, 64 :1). La croyance en la souveraineté divine constitue le fondement de la philosophie politique et sociale de l’Islam (Khamenei, 2022, p. 39). Dès lors, dans une vision du monde monothéiste, aucune autorité ne peut être considérée comme légitime si elle n'est pas désignée ou autorisée par Dieu, et si elle n'agit pas dans le prolongement de Sa souveraineté et de Sa *wilaya*.

Dieu Tout-Puissant exerce cette tutelle à travers des canaux spécifiques, et lorsque cette autorité est confiée au gouvernant islamique, en réalité, c'est la tutelle et le droit de Dieu qui s'appliquent au peuple (discours lors de la rencontre avec les responsables du régime, 11 juillet 1990<sup>1</sup>). Selon Son Éminence, le système politique idéal est « celui de wilaya » et il se décline en trois niveaux. Dieu le Très-Haut a conféré le droit d'exercer la souveraineté à Son Prophète : « *Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messager* » (Sourate al-Mâ’ida, 5 :55 ; Khamenei, 2013, p. 460). Le niveau suivant est celui de la *wilaya* des Imams infaillibles (paix sur eux), désignés dans la suite du verset : « ...et

1. <https://khl.ink/f/233>

ceux qui croient, qui accomplissent la prière, acquittent l'aumône tout en s'inclinant humblement ». Les Gens de la Maison prophétique (Ahl al-Bayt) constituent le modèle parfait des successeurs désignés par Dieu. Le troisième niveau est celui de la *wilaya* du *faqīh*, propre à l'époque de l'occultation de l'Imam Mahdi (aj). Ces trois niveaux de wilaya sont les canaux par lesquels s'exerce le droit divin. Par conséquent, la thèse et l'idée du système islamique ne prévoient jamais une société dépourvue de gouvernement : « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité » (Sourate Nisâ, 4 :59). Ainsi, la légitimité du gouvernement basé sur la wilaya provient de la volonté divine, et seule une autorité reconnue et fondée sur le cadre de la théorie de l'imamat peut être considérée comme légitime (Ibid., p. 460–463). Étant donné que Dieu est le véritable Souverain de Ses serviteurs, Il possède donc le droit suprême sur eux et peut, à juste titre, exercer toute forme de disposition à leur égard. Par conséquent, la voie la plus raisonnable pour conférer la légitimité à un gouvernement est que Dieu délègue ce droit de gouverner à l'un de Ses serviteurs (Misbah Yazdi, 2015, p. 120).

Malgré l'exclusivité du droit de souveraineté absolue divine dans la pensée de Son Éminence, et bien que nul ne soit qualifié pour gouverner s'il ne répond pas aux critères de la *wilaya* divine, il affirme néanmoins qu'un tel gouvernement divin ne saurait se concrétiser si le peuple ne le souhaite pas, ou bien il perdrait sa base de légitimité. Cette perspective s'oppose à celle des tenants du sécularisme religieux, qui soutiennent que le gouvernement religieux ne reconnaît aucun statut ni rôle au peuple<sup>1</sup> (Yazdi, 1998, *Payām-e Hājer*, n° 233), et qui interprètent fréquemment le système religieux et la *wilayat al-faqīh* de manière despote. Elle est également en contradiction avec la position de certains penseurs islamiques qui considèrent que la légitimité du système politique est exclusivement d'origine divine, et que le peuple ne joue qu'un rôle d'acceptation de cette

1. Selon Ibrahim Yazdi, secrétaire général du Mouvement de la liberté (Nehzat-e Azādī), « la société fondée sur la wilaya est exclusive et despote, et ne reconnaît aucune valeur aux masses populaires » (Ganji, Kiyān, 1998).

légitimité<sup>1</sup> (Misbah Yazdi, 2001, vol. 2, p. 16–22).

Son Éminence insiste sur le rôle actif du peuple, qu'il considère comme un principe islamique fondé sur des sources coraniques, narratives et historiques dans le cadre du système islamique. Il affirme explicitement que la légitimité du système politique islamique repose à la fois sur une origine divine et sur la volonté populaire, en déclarant : « *La légitimité de la wilaya et du gouvernement dépend du pacte d'allégeance du peuple, ou plus précisément, l'effectivité de la souveraineté et de l'exercice du pouvoir dépend de ce pacte* » (sermon de la prière du vendredi à Téhéran, 12 juin 1987<sup>2</sup>). Autrement dit, selon lui, l'allégeance constitue le mécanisme qui actualise la légitimité du pouvoir. Dans le système de démocratie religieuse, deux fondements pour la légitimité politique sont reconnus : l'un divin et l'autre populaire. Le fondement populaire est assuré par le choix et le vote du peuple. Par conséquent, l'acceptation, par le peuple, de la personne qualifiée pour gouverner est indispensable : même si cette personne possède toutes les caractéristiques requises, elle ne peut gouverner sans l'adhésion populaire (Ganji, 2022, p. 499).

Dans l'un de ses discours prononcés en 2003, le guide de la révolution islamique a précisé que la légitimité du pouvoir ne repose pas exclusivement sur le suffrage populaire. Il considère que la base fondamentale de la légitimité réside dans la piété (*taqwā*) et la justice. Toutefois, il affirme également que, sans l'adhésion et l'approbation du peuple, même la piété et la justice ne sauraient garantir l'efficacité du gouvernement. Par conséquent, le vote du peuple est à la fois nécessaire et indispensable. Ainsi, toute personne investie d'une autorité, à quelque niveau que ce soit, doit à la fois posséder les qualités de piété et de justice, et jouir de l'acceptation populaire. (Discours à

1. Selon la perspective de Misbah Yazdi, la légitimité politique n'est pas nécessairement concomitante avec la légitimité religieuse, car cette dernière implique par elle-même la première. Il affirme ainsi : « De notre point de vue, l'acceptation populaire (*maqbūliyyat*) n'est pas nécessairement corrélée à la légitimité (*mashrū'iyyat*). Autrement dit, la légitimité du *walī al-faqīh*, en tant que continuation de la *wilāyah* des infaillibles, ne dépend pas de l'adhésion populaire ; celle-ci ne fait que concrétiser extérieurement le gouvernement religieux. »

2. <https://khl.ink/f/21495>

un groupe d'étudiants de Qazvin, 17 décembre 2003<sup>1)</sup>). Dans sa tentative de concilier l'islamité du régime avec le rôle du peuple, il se réfère à un passage du troisième sermon du *Nahj al-Balāgha*, déclarant : L'on peut observer, dans la célèbre déclaration de l'Émir des croyants Ali, (paix soit sur lui), l'importance qu'il accorde au rôle du peuple ainsi qu'à ses droits. Dans la célèbre phrase : « *Si ce n'était la présence des fidèles rassemblés [autour de moi] et l'obligation de la preuve établie par l'existence d'un soutien, et si ce n'était le pacte que Dieu a pris avec les savants – qu'ils ne restent pas indifférents face à l'opulence de l'opresseur et à la détresse de l'opprimé –, j'aurais abandonné les rênes du pouvoir et l'aurais laissé aller à sa perte* ». Cette parole souligne avec éloquence le « rôle du peuple » et ses « droits ». Le rôle du peuple signifie que si ce dernier ne vient pas vers celui qui se considère comme légitime et prêt à assumer une responsabilité, celui-ci n'est pas tenu de revendiquer ce droit : « *j'aurais laissé tomber les rênes de ce pouvoir* ». Autrement dit, en l'absence du peuple, aucun devoir ne m'oblige à prendre en charge cette responsabilité. Ainsi, même une figure comme l'émir des croyants, Ali (as), considère qu'en l'absence du soutien populaire, aucune obligation ne lui incombe. Ce n'est que lorsque le peuple manifeste sa volonté que cette responsabilité devient impérative. C'est dans cette perspective que l'Imam a accepté de prendre en charge le pouvoir. Le rôle du peuple revêt donc une importance capitale.

Dans le sermon de Şiffin, cette parole de l'Émir des croyants revêt une importance capitale : « *Qu'il soit aidé dans ce que Dieu lui a confié comme droit* ». Ce qui implique, quelle que soit la valeur intrinsèque, existentielle, scientifique ou religieuse d'un individu, nul ne peut se passer du soutien du peuple s'il souhaite accomplir son devoir et assumer ses responsabilités. Ce soutien (*awn*) doit provenir de la part de la population. Autrement dit, même l'émir des croyants avait besoin de l'aide du peuple. C'est dans ce même esprit que Dieu Tout-Puissant s'adresse à Son Prophète en ces termes : « *C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants* » (Sourate al-

---

1. Disponible sur : <https://khl.ink/f/5703>

Anfâl, 8 :62). Le Très-Haut place donc les croyants sur le même plan que Son propre secours. Cela signifie que, sans leur appui, le Prophète n'aurait pas triomphé. Ainsi, la première action entreprise par le Prophète fut de former les croyants. (Déclaration lors de la rencontre avec les imams de la prière du vendredi de tout le pays, 16 janvier 2024<sup>1</sup>)

Dans l'analyse des propos de l'Ayatollah Khamenei, Guide suprême, il est essentiel de noter que Son Éminence considère les vingt-cinq années de retrait de l'Émir des croyants (paix sur lui), malgré son statut d'Imam et de détenteur de la *wilaya*, comme l'exemple le plus éloquent et la manifestation la plus concrète, dans l'histoire de l'islam, du rôle fondamental du peuple dans la légitimation du pouvoir et des gouvernants. En ce sens, il déclare explicitement : « Si le peuple ne prête pas allégeance à un dirigeant et ne le veut pas — fût-il l'Émir des croyants (as) lui-même — ce gouvernement, en réalité, perd sa base de légitimité. »

(Séance de questions-réponses avec les directeurs et rédacteurs en chef des publications étudiantes, 23 février 1999<sup>2</sup>). Dans l'explication du rôle attribué au peuple dans un système de démocratie religieuse, il est indispensable de répondre à la question suivante : la notion même de démocratie, en particulier lorsqu'elle se décline dans sa forme islamique, ne constitue-t-elle pas, comme le soutiennent certains intellectuels religieux, une contradiction interne ou un concept paradoxal ? (Hairi Yazdi, 1995, p. 216). En effet, l'un des fondements essentiels de toute démocratie repose sur l'absence de toute domination ou autorité absolue sur les individus.

À cet égard, le Guide suprême estime qu'il n'existe pas en islam une dualité indépendante entre la volonté divine et celle du peuple ; bien au contraire, la légitimité de toute chose — y compris celle de la volonté populaire — s'inscrit dans le prolongement de la volonté divine, et il n'existe entre elles aucun véritable antagonisme. Ainsi, le fondement même de la démocratie islamique procède du cœur du message religieux, et le peuple y joue un rôle décisif dans la forme et le mode de gouvernance. Il déclare à ce sujet : « Dans notre Constitution...

1. Disponible sur : <https://khl.ink/f/54960>

2. <https://khl.ink/f/7571>

un système sans le soutien, le suffrage et la volonté du peuple est, en réalité, inexistant... Dans le système islamique, la souveraineté divine est inséparable de la souveraineté du peuple. Et cette la souveraineté populaire a une racine islamique. Lorsqu'on parle de « régime islamique », il est inconcevable d'ignorer le peuple. Le fondement même du droit du peuple à choisir repose sur l'islam. Ainsi, notre démocratie — qui est une démocratie religieuse — possède une philosophie et un fondement » (Discours à l'occasion du 12e anniversaire du décès de l'Imam Khomeiny, 4 juin 2001<sup>1</sup>). Ainsi, en s'appuyant sur le principe fondamental de la « primauté du droit de l'homme », il convient d'admettre comme postulat que les citoyens jouent un rôle déterminant dans les affaires politiques et la gouvernance sociale. En ce sens, selon les propos du Guide suprême, la synthèse de la République islamique peut se résumer en ces termes : « Dieu et le peuple » — c'est-à-dire la victoire divine et l'assistance de Dieu aux côtés des croyants. Le Coran accorde une telle valeur aux croyants : « Ô Prophète, Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent » (Sourate Anfal, 8 :64). (Discours lors de la prière du vendredi à Téhéran, 4 juin 1982<sup>2</sup>). Autrement dit, la légitimité divine et la légitimité populaire sont toutes deux reconnues et indissociables. L'absence de l'une ou de l'autre remet en cause la légitimité du système politique, tandis que leur coexistence renforce et légitime le gouvernement du *faqīh*. Par conséquent, la reconnaissance du vote et de l'allégeance du peuple constitue un principe islamique fondamental. (Discours lors de la prière du vendredi à Téhéran, 12 juin 1987<sup>3</sup>)

Ainsi, l'acceptation populaire constitue une composante de la légitimité : elle incarne en réalité une légitimité à double fondement — divine et populaire. Cette conception s'ancre profondément dans la philosophie politique du Guide suprême et découle de sa vision de la nature humaine. Selon lui, l'être humain est un être social, doté à la fois d'une dimension corporelle et spirituelle, et la dignité humaine constitue l'un des

1. <https://khl.ink/f/3068>

2. <https://khl.ink/f/1518>

3. <https://khl.ink/f/21495>

principes fondamentaux de la vision du monde islamique, qui définit les contours de ses fonctions et responsabilités. Il considère que Dieu a conféré, dans le Coran, une dignité intrinsèque aux descendants d'Adam, indépendamment des peuples, ethnies ou couleurs de peau, affirmant ainsi la noblesse inhérente de tous les êtres humains. En conséquence, il insiste sur la condamnation catégorique de toute forme de discrimination raciale. Dans l'énumération des fondements essentiels de la doctrine politique islamique, il accorde une importance particulière à la croyance sincère et résolue en le rôle du peuple, tout en posant comme principe l'attention portée à la dignité humaine. Il affirme également que la volonté humaine, son identité et sa position ontologique en tant que « vicaire de Dieu sur terre » (*khalifat Allah*) sont des piliers de cette philosophie. C'est en ce sens que la terre tire sa valeur du fait qu'elle est le lieu de vie de l'être humain : « Et lorsque Ton Seigneur confia aux Anges : « Je vais établir sur la terre un vicaire « Khalifat » (Sourate Baqara, 2 :30 ; Discours devant les membres du Corps des Gardiens de la Révolution islamique, 31 décembre 1990<sup>1</sup>). De même, après avoir affirmé le statut de vicaire attribué au Prophète David, Dieu lui confie la fonction de gouvernance : « *Ô David ! Nous t'avons fait vicaire sur la terre. Juge donc parmi les hommes en toute justice* » (Sourate Sâd :26 ; Khamenei, 2012, p. 160–164). Cela signifie que l'être humain est le vicaire de Dieu et le maître de son destin, et que l'exercice du pouvoir et la conduite des affaires sociales relèvent de cette mission vicariale. (Şadr, 2020, p. 9)

Selon la vision du Guide suprême, l'être humain jouit de deux formes de dignité : l'une ontologique (*takwînî*), inhérente à sa nature, et l'autre acquise (*iktisâbî*), résultant de ses choix et actions. Cette dignité et cette valeur intrinsèque de l'être humain impliquent nécessairement que, dans la gestion du destin individuel et collectif, la voix du peuple doit jouer un rôle central. Le système islamique, tel que défini par Son Éminence, « reconnaît la dignité de l'être humain – en tant qu'être humain, et non en tant que membre de telle région, telle ethnie ou telle

---

1. <https://khl.ink/f/2400>

couleur de peau. » Comme le déclare le verset : « *Nous avons certes honoré les fils d'Adam* » (Sourate Isrâ, 17 :70 ; Discours lors d'une rencontre avec les commandants du Corps des Gardiens de la Révolution islamique, 17 août 2023<sup>1</sup>). L'un des piliers fondamentaux de la démocratie islamique réside, en réalité, dans le principe d'égalité : l'égalité de tous les individus devant la loi et la jouissance de droits identiques, indépendamment des différences ou des distinctions existantes entre eux. Cette égalité exclut toute forme de discrimination ou d'humiliation fondée sur l'origine ethnique ou le genre. Le Guide suprême fonde cette position sur la *sîra* (la pratique) du Prophète Mohammad et de l'Imam Ali, qu'il considère comme les fondements exemplaires de la justice sociale et politique en islam (Khamenei, 2011, p. 35).

En effet, le principe d'égalité et de justice entre les individus est intrinsèquement lié au droit à la souveraineté sur son propre destin. Selon le Guide suprême, l'anthropocentrisme en islam signifie que l'ensemble de l'univers est organisé autour de l'existence humaine, conformément à la parole divine : « *Il a assujetti pour vous tout ce qui est dans les cieux et sur la terre* » (Sourate al-Jâthiya, 45 :13). La dignité humaine s'étend tant au niveau de la création ontologique (*takwîn*) qu'à celui de la législation divine (*tashrî*). L'être humain est porteur d'un potentiel illimité pour emprunter la voie divine, comme l'indique le verset : « *Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite* » (Sourate at-Tîn, 95 :4 ; Discours devant les responsables de l'État, 2 décembre 2000<sup>2</sup>). C'est donc par son libre choix et son pouvoir de décision que l'homme est appelé à tracer sa destinée, à cheminer vers la perfection et à atteindre le sommet de l'élévation spirituelle et existentielle — autrement dit, à accéder à la « *hayât tayyibah* », la « vie bonne » qui constitue le but ultime de la création humaine : « *Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie.* » (Sourate an-Nahl, 16 :97 ; Discours à différents groupes de femmes, 18 décembre 2024<sup>3</sup>). Par

1. <https://khl.ink/f/53582>

2. <https://khl.ink/f/3039>

3. <https://khl.ink/f/58656>

conséquent, la démocratie religieuse peut être considérée comme la forme la plus accomplie de démocratie dans le monde contemporain et une réponse adaptée aux exigences de la vie moderne (Misbah Yazdi et al., 2009, p. 59). Elle trouve ses racines dans les enseignements coraniques et repose sur des fondements théologiques tels que le principe de la vice-régence divine de l'homme (Khalifat), l'égalité entre les individus et la dignité innée de l'être humain.

## **2. Le rôle du peuple dans la mise en place et la réalisation du système de wilaya à l'époque de l'occultation**

Dans le système politique islamique, bien que la souveraineté et l'autorité appartiennent exclusivement à Dieu, la vision unitaire et holistique de l'islam implique que nul domaine de la vie humaine n'échappe à l'emprise des enseignements religieux. Dès lors, le peuple joue un rôle fondamental dans la fondation, la mise en œuvre, et la continuité du gouvernement islamique (Mohsini-Niku et al., 2023, p. 155–178). Selon les fondements anthropologiques posés par le Guide suprême, la condition de la vice-régence divine de l'homme (Khalifat) exige de l'être humain qu'il considère la gestion du monde comme une responsabilité qui lui incombe. Or, une telle responsabilité ne peut se concrétiser sans la formation effective d'un gouvernement légitime : « L'être humain, en tant que représentant de Dieu sur terre, est tenu d'assumer la direction du monde ; et cela reste inopérant sans la constitution d'un véritable gouvernement. » (Discours aux étudiants de l'Université Ferdowsi de Mashhad, 15 mai 2007<sup>1</sup>). Dans la pensée politique du Guide suprême, la démocratie religieuse est une notion à double facette, fondée sur une vision islamique centrée sur l'être humain, qui occupe une place fondamentale. « L'être humain est un être moralement responsable, doté de libre arbitre, et confronté à une guidance divine : « *Ne Lui avons-Nous pas donné deux yeux, une langue et deux lèvres ? Et Nous l'avons guidé vers les deux chemins* » (Sourate Balad, 90 :8-10). Ainsi, l'homme peut choisir la voie de la guidance ou celle de l'égarement. L'être humain est un être

---

1. <https://khl.ink/f/3383>

engagé, responsable envers lui-même, envers la société et envers sa communauté. Dans cette perspective, la démocratie ne constitue pas seulement un droit, mais aussi un devoir : tous les individus sont responsables de la gouvernance de la société. Il ne peut être soutenu que « cela ne me concerne pas », car la prospérité ou la corruption du pays et du gouvernement concernent chaque personne individuellement — chacun est moralement engagé à cet égard. (Première réunion sur les pensées stratégiques, 1er décembre 2010<sup>1</sup>). En définitive, ce qui régit le destin ultime de l'homme est son propre choix, et Dieu lui a donné cette capacité de choisir.

Selon cette vision, la démocratie signifie la formation du système par la volonté et le vote du peuple, lequel choisit directement ou indirectement le régime, l'État, les représentants et les responsables. (Discours aux responsables de l'État, 2 décembre 2000<sup>2</sup>). Par conséquent, sans les votes du peuple, sans la présence du peuple et sans la réalisation de la volonté populaire, la tente du régime islamique ne peut se dresser ni se maintenir debout » (Sermon du vendredi à Téhéran, 4 juin 1999<sup>3</sup>). En appliquant le verset coranique «*Alors Dieu les atteignit par là où ils ne s'y attendaient pas*», (Sourate Al-Hashr, 59 :2) aux événements de la Révolution islamique d'Iran, l'ayatollah Khamenei met en lumière l'un des plus grands mérites de l'Imam Khomeiny : la découverte d'un secret parmi les mystères de la création, à savoir le rôle décisif et divin des masses populaires, et cette force s'est manifestée de manière éclatante dans la formation de la Révolution islamique (Khamenei, 2022, p. 57–59). Ainsi, dans l'école politique de l'Imam Khomeiny, le vote du peuple a une influence réelle et déterminante. Selon cette perspective, la démocratie religieuse est enracinée dans le cœur même de la religion ; elle trouve sa source dans des versets tels que « ...délibèrent entre eux de leurs affaires », (Sourate Shoura 42 :38) et « *C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours et par les croyants* » (Sourate Anfal, 8 :62). Ce principe n'est pas emprunté à d'autres traditions, mais il émane

1. <https://khl.ink/f/10664>

2. <https://khl.ink/f/3039>

3. <https://khl.ink/f/2955>

directement du message islamique (Hajji Anzaha'i, 2017, p. 108).

Il ne fait aucun doute que la souveraineté authentique appartient exclusivement à Dieu. Le principe fondamental stipule l'absence de toute autorité ou domination d'un être humain sur un autre, sauf par la permission divine. Par conséquent, la souveraineté et le droit de l'homme à déterminer son propre destin social relèvent de la raison. Ainsi, le principe de liberté de choix et de volonté individuelle représente une composante fondamentale de la démocratie religieuse. Dans la philosophie politique de la direction (ou du leadership), la liberté puise ses racines dans la culture islamique et la vision monothéiste du monde, comme en témoigne ce verset coranique : « *Dis : Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions que Dieu, sans rien Lui associer* » (Sourate Ali Imran, 3:64 ; Khamenei, 2014, p. 199). En contraste, l'école occidentale du libéralisme ne considère pas la liberté comme un don divin. Dans cette perspective, la liberté humaine, selon les conceptions occidentales, est dissociée de toute vérité transcendante telle que la religion ou Dieu. Le Coran affirme cependant : « *Nous lui avons montré le chemin, qu'il soit reconnaissant ou ingrat* » (Sourate Insân, 7 :3), soulignant que l'être humain est libre de choisir sa voie, qu'il l'accepte ou la rejette, et qu'il porte la responsabilité de son destin en vertu de son droit au libre arbitre. Ainsi, l'adhésion à l'islam représente un choix volontaire et un vote enthousiaste en faveur de la souveraineté et de la direction divine. Il s'agit là du premier acte et de la contribution initiale du peuple à la réalisation et à l'actualisation d'un ordre politique fondé sur la religion (Collectif d'auteurs, 2004, p. 152).

Du point de vue des penseurs islamiques partisans de la wilayat-e intisâbî-ye faqîh (légitimation désignée de l'autorité du jurisconsulte), le système politique islamique ne peut jamais être instauré sans la volonté et le consentement du peuple. Ainsi, la distinction fondamentale entre un gouvernement islamique et les régimes despotes réside dans le fait que le premier naît de l'attachement sincère et de l'amour du peuple pour la religion (Jawadi Amoli, 1999, p. 83), et que les citoyens sont naturellement libres d'accepter ou de rejeter ce type de gouvernement religieux

(Ibid., p. 490). C'est pourquoi, dans le système islamique, le bay'a (serment d'allégeance) constitue une condition essentielle de la légitimité du pouvoir d'un dirigeant. En d'autres termes, « c'est le serment d'allégeance qui confère concrètement le droit effectif au califat ; les valeurs religieuses ne peuvent mener quelqu'un à la position de gouvernance que si le peuple l'accepte et le reconnaît effectivement » (Premier Congrès de Nahj al-Balāgha, 19 mai 1981<sup>1</sup>; voir aussi : Khamenei, 1415 H.q., vol. 1, p. 49–52). Son Éminence, l'Ayatollah Khamenei en se référant à ce verset coranique : « *Ceux qui te prêtent allégeance prêtent en réalité allégeance à Dieu. La main de Dieu est au-dessus de leurs mains* » (Sourate al-Fath, 48 :10), présente le gouvernement islamique comme un régime fondé à la fois sur le commandement divin et sur la volonté populaire (Discours à Neauphle-le-Château, France, 12 novembre 1978<sup>2</sup>). Ce verset souligne l'importance du serment d'allégeance et l'interdiction de s'en soustraire, en assimilant l'allégeance au Prophète (s) à une allégeance envers Dieu. Il constitue ainsi une preuve explicite de la légitimité religieuse du serment d'allégeance. Par conséquent, le peuple est à la fois source de légitimation (mashrū'iyyat) et de l'acceptabilité politique (maqbūliyyat) de l'autorité. Les citoyens jouent un rôle fondamental dans la formation, la dynamique et la pérennité du gouvernement islamique. Leur suffrage, dans ce contexte, équivaut à l'allégeance pratiquée à l'époque du Prophète entre la communauté et le détenteur de l'autorité (Montazeri, 1999, p. 64).

### **3. Le peuple et le choix du détenteur de l'autorité dans le système de la wilaya**

L'un des traits distinctifs du système fondé sur la wilaya réside dans le mode de participation du peuple à la désignation du détenteur de l'autorité (walī al-amr). Dans ce cadre, les citoyens choisissent, parmi les personnes remplissant les conditions générales de leadership à l'époque de la Grande Occultation, le dirigeant du système islamique, en vertu de leur droit à l'autodétermination. Son Éminence, l'Ayatollah Khamenei, souligne qu'en islam, la souveraineté de Dieu ne contredit en rien le

1. <https://khl.ink/f/23349>

2. <https://khl.ink/f/13996>

principe de la souveraineté populaire sur son propre destin. Bien au contraire, cette dernière est reconnue et permise dans les limites du commandement divin, qui autorise la prise de décision et l'action humaine. En s'appuyant sur ce verset coranique : « *Nous voulions favoriser ceux qui avaient été opprimés sur la terre, et faire d'eux des guides ...* » (Sourate al-Qaçaç, 28 :5), il identifie le gouvernement islamique comme un gouvernement des opprimés, affirmant qu'il n'y a aucune contradiction à ce que le pouvoir des déshérités et du peuple s'inscrive dans le cadre de la souveraineté divine et des lois religieuses (Sermon de la prière du vendredi à Téhéran, 5 août 1983<sup>1</sup>).

En réalité, à la lumière de l'analyse des discours de Son Eminence, on se rend compte que la dynamique globale de la société et du gouvernement repose sur les épaules du peuple et dépend de sa volonté. L'accession au pouvoir du mujtahid juste et compétent est également conditionnée par l'élection populaire. Dans sa vision monothéiste du monde, la caractéristique essentielle de l'être humain est sa liberté de choix et sa capacité de décision. La mission des prophètes, selon cette perspective, ne consiste en rien d'autre qu'à guider, annoncer la bonne nouvelle et avertir : « *Or, Nous ne t'avons envoyé que comme annonciateur et avertisseur* » (Sourate Fourqan, 25 :56 ; Khamenei, 2012, p. 167). C'est pourquoi l'islam ne comporte ni contrainte ni coercition, comme l'affirme ce verset : « *Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement* » (Sourate Baqarah, 2 :256 ; Sermon de la prière du vendredi à Téhéran, 6 février 1987<sup>2</sup>). Dans la logique islamique, la gestion des affaires sociales et communautaires se fait sous la guidance du Coran et des lois divines. Ces prescriptions sacrées reconnaissent aux individus une dignité intrinsèque ainsi qu'un rôle actif dans la détermination de leur propre destin : « ... *En vérité, Dieu ne modifie pas l'état d'un peuple tant que celui-ci ne modifie pas ce qui est en lui-même* » (Sourate ar-Ra'd, 13 :11). En effet, la responsabilité du destin d'une nation repose sur ses propres membres. Comme l'a souligné Son Eminence : « La volonté de Dieu en faveur d'un peuple est conditionnée par la volonté de ce

1. <https://khl.ink/f/25307>2. <https://khl.ink/f/21490>

peuple lui-même. Aucun changement réel dans la vie d'une nation ne se produira par décret divin, tant que cette nation ne s'y engage pas par elle-même. Cela est l'un des enseignements explicites du Coran et fait partie des certitudes doctrinales de l'islam » (Discours lors de la rencontre avec des responsables culturels de la Défense sacrée, 27 septembre 2000<sup>1</sup>). Ainsi, conformément à ce principe coranique, le droit à la souveraineté sur son destin constitue la clé des grandes transformations sociales entre les mains de l'être humain (Discours devant les universitaires de Semnān, 9 novembre 2006<sup>2</sup>).

Le Coran, en énonçant le principe de la *shūrā* (consultation), impose aux dirigeants islamiques le devoir de consulter le peuple et de les associer aux processus de décision sociale. Il établit ainsi une organisation communautaire fondée sur la participation collective et la délibération (Centre de la culture et des sciences coraniques, 2008, vol. 28, p. 291). Dans la philosophie politique de Son Éminence, la *shūrā* est perçue comme un modèle islamique d'expression de la souveraineté populaire, prévoyant explicitement la présence active des individus et de leur volonté dans les affaires sociales : « Le système politico-social de l'islam repose sur le principe de la consultation » (Discours devant les membres des conseils islamiques, 25 mai 1999<sup>3</sup>). Il affirme également que : « La démocratie islamique, que nous défendons, est directement issue du cœur même de l'islam et du Coran », citant ce verset : « *Leurs affaires sont réglées par consultation entre eux* » (Discours aux responsables du pèlerinage, 16 juillet 2018<sup>4</sup>). Son Éminence considère l'islam comme le pionnier et le promoteur des gouvernements populaires et consultatifs, fondés sur la révélation et les lois divines. Il affirme à ce propos : « Le noble Prophète de l'islam, sur ordre divin — « *Et consulte-les au sujet des affaires* » (Sourate Ali Imran, 3 :159) — consultait dans les affaires importantes du gouvernement islamique » (Message à la Conférence de l'Union interparlementaire islamique, 15 juin 1999<sup>5</sup>).

1. <https://khl.ink/f/3026>

2. <https://khl.ink/f/3362>

3. <https://khl.ink/f/2949>

4. <https://khl.ink/f/40145>

5. <https://farsi.khamenei.ir/message-content?id=2956>

Ainsi, le principe de la consultation constitue l'un des mécanismes fondamentaux permettant l'exercice effectif du droit à la souveraineté par chaque croyant au sein du système politico-social islamique, et un vecteur essentiel de la démocratie religieuse.

L'Ayatollah Khamenei affirme que le droit de l'être humain à l'autodétermination est un principe inaliénable et irrévocable. À cet égard, il met en lumière à la fois les droits de la nation et les droits réciproques entre le peuple et l'État. Dans sa conception de la démocratie religieuse, il souligne le principe de la liberté humaine dans le cadre des prescriptions religieuses, notamment dans le choix du juriste-théologien et du gouvernant religieux, insistant sur son étroite corrélation avec le droit fondamental de déterminer son propre destin. Il conçoit la liberté comme un droit opposé au faux, s'appuyant sur ce verset : « *Nous ne les avons créés qu'en toute vérité* » (Sourate ad-Dukhân, 44 :39 ; Quatrième réunion des réflexions stratégiques, 13 novembre 2012<sup>1</sup>). Son Éminence identifie également le verset : « *Et Il leur enlève le fardeau et les chaînes qui pesaient sur eux* » (Sourate A'râf, 7 :157) comme l'expression la plus explicite du principe de liberté dans le Coran, interprétant le terme « 'îsr » (fardeau) comme toute forme de contrainte arbitraire (Mohammadi, 2006, p. 35). En d'autres termes, la liberté selon le Coran signifie une protection contre la volonté tyannique, et se manifeste dans les droits fondamentaux de l'être humain, tels que la liberté de pensée, de croyance, d'expression, et de choix du système sociopolitique souhaité — des droits profondément enracinés dans la vision du monde monothéiste de l'islam. Se référant au verset coranique : « *Nulle contrainte en religion : la voie droite s'est distinguée de l'égarement* » (Sourate Baqarah, 2 :256), Son Éminence, l'Ayatollah Khamenei, considère que la liberté sociale, ainsi que les droits à la décision, à l'action, à la pensée et à l'expression, constituent des principes établis pour tous les membres de la société (Sermon de la prière de vendredi à Téhéran, 6 février 1987<sup>2</sup>). Par conséquent, il rejette toute imposition de croyance, la qualifiant de source de dictature, et insiste sur le fait que l'être humain est libre et responsable de son propre cheminement vers l'élévation

1. <https://khl.ink/f/21471>

2. <https://khl.ink/f/21490>

spirituelle. Il souligne également que cette liberté doit s'exercer dans les limites de la loi islamique, fondée sur le principe de responsabilité morale et religieuse.

#### **4. Le peuple, garant de l'instauration, de la continuité du système de la wilaya et du contrôle populaire**

Dans la pensée politique du guide de la Révolution islamique, la préservation et la pérennité du système de la wilaya reposent, à l'instar de sa fondation, sur la présence et la participation active du peuple. Il considère que l'existence, la vitalité et la dynamique de la République islamique dépendent fondamentalement du soutien populaire (Discours à l'occasion du 32<sup>e</sup> anniversaire du décès de l'Imam Khomeiny, 4 juin 2021<sup>1</sup>). Ainsi, la participation du peuple, tant dans la phase fondatrice du gouvernement religieux que dans sa pérennisation, sa défense et sa consolidation, découle d'une vision politique selon laquelle la démocratie religieuse constitue le facteur déterminant de la réussite et de la stabilité du peuple iranien (Discours au mausolée de l'Imam Ali Rida, 20 mars 2009<sup>2</sup>). C'est pourquoi Son Éminence l'Ayatollah Khamenei affirme explicitement : « Si le peuple n'est pas présent sur la scène politique et ne s'engage pas sérieusement, alors même si le dirigeant est à la hauteur de la noble personne de l'Émir des Croyants (as), le système islamique s'effondrera. » (Sermon du vendredi à Téhéran, 12 juin 1987<sup>3</sup>).

Soulignant le rôle de la participation politique du peuple dans le système de la wilaya, Son Éminence l'Ayatollah Khamenei, en se référant à ce verset coranique « *[Le Prophète] leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux* » (Sourate A'rāf, 7 :157), définit la liberté politique comme la capacité des membres de la société islamique à jouer un rôle effectif dans la formation, la direction et l'orientation du système politique vers ses idéaux (Khamenei, 2012, p. 172). Il affirme que la mobilisation populaire lors des élections constitue le fondement de la stabilité et de l'enracinement de « l'arbre béni » qu'est le système islamique (Déclaration après avoir

1. <https://khl.ink/f/47991>

2. <https://khl.ink/f/6082>

3. <https://khl.ink/f/21495>

voté à l'élection présidentielle, 17 juin 2005<sup>1</sup>). Par ailleurs, dans son discours à l'occasion de l'anniversaire du soulèvement du peuple de Qom, il insiste sur le fait que le rôle des suffrages populaires et la satisfaction de la société à l'égard du régime de démocratie religieuse revêtent une importance capitale sous un autre angle encore : celui de la préservation de l'essence même du système islamique 19 janvier 2002<sup>2</sup>).

L'ayatollah Khamenei, en tant que penseur musulman, considère que la préservation du système islamique ne peut s'assurer que par une supervision collective et une participation consciente du peuple. Il accorde une importance fondamentale au contrôle et à la surveillance populaires, soulignant le rôle crucial de la société dans l'exercice de sa fonction de vigilance. Cette responsabilité s'incarne dans deux prescriptions religieuses majeures : « ordonner le convenable » et « interdire le blâmable ». Selon lui, la participation active des citoyens est un pilier intrinsèque du gouvernement islamique et découle directement de leur responsabilité morale vis-à-vis du destin collectif de la société. Parmi les devoirs essentiels, il place au premier rang l'établissement d'un gouvernement fondé sur la vérité et la justice, une mission à laquelle chaque citoyen est appelé à contribuer activement. Cette implication populaire est, en réalité, le signe de leur responsabilité partagée dans la perpétuation du système islamique (Discours à l'occasion du 32e anniversaire du décès de l'Imam Khomeiny, 4 juin 2021<sup>3</sup>). Le verset coranique suivant : « *Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable...* » (Sourate at-Tawbah, 9 :71), met en lumière le droit de tutelle mutuelle des croyants dans les relations sociales. Il souligne ainsi le caractère universel de la responsabilité collective en matière « d'ordonnance de qui est convenable » et « d'interdiction de ce qui est blâmable au sein du système islamique.

Selon l'Ayatollah Khamenei, l'esprit révolutionnaire de l'islam repose fondamentalement sur ces deux principes, qui constituent les garants essentiels de la pérennité et de la continuité du

1. <https://khl.ink/f/8868>

2. <https://khl.ink/f/3101>

3. <https://khl.ink/f/47991>

système islamique (Khamenei, 2022b, p. 399–408). En outre, le principe prophétique de « *al-nasīha li-a’immati al-muslimin* [le conseil loyal aux dirigeants des musulmans] »<sup>1</sup> est considéré comme l'un des mécanismes légitimes de supervision du pouvoir du *walī al-faqīh*. Lors d'une allocution adressée aux représentants de la onzième législature de l'Assemblée consultative islamique (22 juillet 2020<sup>2</sup>), l'Ayatollah Khamenei souligne que l'acceptation des institutions de contrôle et de surveillance par le peuple, fondée sur des mécanismes tels que le principe de la consultation (choura), le conseil au dirigeant de la communauté, ainsi que « l'ordonnance du convenable » et « l'interdiction du blâmable », constitue un droit naturel des individus et la seule voie pour garantir la pérennité du régime islamique (Iqbal, 2017). En effet, ces mécanismes de « commandement du convenable et interdiction du blâmable » peuvent véritablement conduire à la construction d'une société modèle et d'une civilisation islamique renouvelée à condition d'être reconnus et exercés comme un droit collectif et permanent de surveillance populaire.

La démocratie religieuse peut être comprise comme une extension sociale de la centralité de l'être humain dans l'univers et de son rôle élevé dans les grandes transformations. En réalité, les êtres humains et les masses populaires constituent le pivot des évolutions et des changements majeurs dans la société (Mousavi et al., 2024, pp. 30-53). Dans la logique coranique telle que présentée par l'Ayatollah Khamenei, l'homme est le centre de l'univers, et l'existence elle-même, par la volonté divine, s'articule autour de l'être humain. Même les prophètes d'Allah recourraient à la capacité de mobilisation et au pouvoir du peuple pour instaurer la justice et établir un gouvernement équitable : « *Nous avons certes envoyé Nos messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens puissent établir la justice.* » (Sourate al-Hadîd, 57 : 25 ; Allocution lors de la rencontre avec les fonctionnaires du

1. Note du Traducteur : Cette expression renvoie souvent à un devoir islamique de conseiller avec bienveillance ceux qui gouvernent la communauté musulmane, comme le soulignent des hadiths prophétiques.

2. <https://khl.ink/f/46045>

régime, 21 janvier 1993<sup>1</sup>). Autrement dit, selon sa vision, l'expression « *afin que les gens puissent établir la justice* » souligne la responsabilité du peuple d'établir la justice dans leur propre environnement de vie (Allocution lors de la rencontre avec les membres de l'Assemblée des Experts, 11 mars 2015<sup>2</sup>). Cette hypothèse, tout en soulignant la responsabilité politico-sociale des musulmans, implique également les droits publics et le rôle actif des citoyens au sein de la société politique, de telle sorte que sa réalisation effective contribue à la stabilité du gouvernement politique. En effet, si les citoyens d'une société politique ne disposaient pas du « droit d'intervention et d'influence sur les affaires politiques », ils ne pourraient être assujettis à une responsabilité aussi cruciale. Par conséquent, le Coran exige cette implication de la part du peuple : « *Certes, Allah vous commande de remettre les dépôts à leurs ayants droit, et lorsque vous jugez entre les gens, de juger avec justice* » (Sourate Nisa, 4 :58). Ainsi, les individus sont directement appelés à remplir cette responsabilité de justice, de maintien de l'équité et d'établissement d'un gouvernement juste.

Dans cette même perspective, la question des élections revêt une importance cruciale au sein de ce système politique. Les élections sont essentielles tant du point de vue de l'appui du système politique par le peuple que pour garantir le soutien, l'appui et la victoire du gouvernement dans l'accomplissement de ses missions. La participation politique constitue un rempart contre la tyrannie et un garant de la santé du régime démocratique. La démocratie religieuse, en réalité, ne se contente pas de revendiquer le droit à la participation politique — un droit intrinsèque à la nature humaine —, mais considère en outre que les élections sont à la fois un droit du peuple et un devoir divin. Selon cette conception, l'incarnation de la démocratie islamique réside dans la présence populaire aux élections, et le vote est présenté comme une forme d'acte pieux. En s'appuyant sur le verset coranique : « *Et ils ne foulent aucun terrain qui irrite les mécréants, ni n'obtiennent de victoire sur un ennemi, sans que cela ne leur soit inscrit comme une œuvre*

---

1. <https://khl.ink/f/2650>

2. <https://khl.ink/f/29151>

pieuse » (Sourate at-Tawbah, 9 :19), toute action déplaisant à l'ennemi, y compris la participation aux élections, est considérée comme un acte vertueux « *sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres* » (Sourate Asr, 103 : 3 ; Discours prononcé à l'approche des élections, 16 juin 2021<sup>1</sup>). Par ailleurs, inviter autrui à participer à ce devoir capital est perçu comme une obligation et une forme d'exhortation à la vérité « *et s'exhortent mutuellement à la vérité* » (Cérémonie du 32<sup>e</sup> anniversaire du décès de l'Imam Khomeiny, 14 juin 2021<sup>2</sup>).

Conformément à ce qui a été dit précédemment, la participation aux élections constitue une forme d'influence directe sur le destin de la société islamique, et elle représente l'un des exemples concrets de coopération en vue de l'établissement et du maintien durable du système de la wilaya religieuse. Dès lors, « toute forme de coopération et de participation populaire ayant un impact significatif est considérée comme une manifestation de la piété ». Ce principe s'appuie sur le verset coranique : « *Et entraidez-vous dans l'accomplissement du bien et de la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et l'agression* » (Sourate al-Mâ'ida, 5 :2 ; Allocution lors de la rencontre avec les imams de la prière du vendredi de tout le pays, 16 janvier 2024<sup>3</sup>). Par ailleurs, il considère la souveraineté de la société idéale fondée sur le mahdisme comme « un gouvernement véritablement populaire », en ces termes : « C'est-à-dire un gouvernement fondé sur la foi, la volonté et les efforts du peuple. L'Imam Mahdi (qu'Allah hâte sa parousie) ne remplira pas le monde de justice et d'équité seul ; c'est en s'appuyant sur les croyants et grâce à leur engagement qu'il établira la justice divine à l'échelle mondiale et instaurera un régime totalement populaire » (Discours du 22 octobre 2002<sup>4</sup>).

Ainsi, la question du « peuple » constitue un principe fondamental en islam : le cheminement vers une civilisation islamique renouvelée, la préparation à l'avènement et à l'instauration de la civilisation mahdiste, ne peuvent être

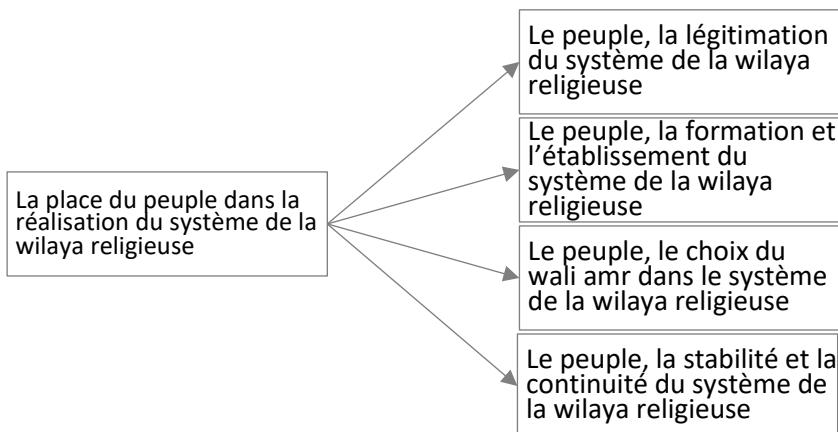
1. <https://khl.ink/f/48061>

2. <https://khl.ink/f/47991>

3. <https://khl.ink/f/54960>

4. <https://khl.ink/f/3149>

envisagés sans la présence active, l'attention consciente et l'engagement effectif du peuple. (Allocution lors de Rencontre avec les imams de la prière du vendredi de tout le pays, 16 janvier 2024<sup>1</sup>). En effet, la démocratie religieuse constitue le point de départ de la construction d'une nouvelle civilisation islamique dans le monde contemporain. Au-delà de ses implications internes pour le système de la République islamique, le modèle de démocratie religieuse peut être considéré comme un modèle mondial sans équivalent, à la fois souhaitable et applicable. Ce modèle, en tenant compte des spécificités culturelles et politiques des autres sociétés islamiques, pourrait être mis en œuvre à travers des méthodes sages et adaptées aux réalités locales. Enfin, les résultats de cette recherche sont synthétisés et présentés sous forme graphique dans le schéma ci-dessous.



1. <https://khl.ink/f/54960>

## Conclusion

Dans la pensée de la philosophie politique de Son Eminence l'Ayatollah Khamenei, le peuple joue un rôle fondamental dans la légitimité du régime de la wilayat al-faqīh. Fondée sur les versets coraniques et la tradition de l'Imam Ali, cette conception soutient que la légitimité politique découle non seulement du message authentique de l'islam, mais également de la participation active et consciente du peuple. La nature du régime et du pouvoir politique en islam repose ainsi sur deux fondements essentiels : d'une part, le texte authentique de l'islam ; d'autre part, la centralité du peuple, ce qui permet de qualifier cette légitimité de « *duale : divine et populaire* ». Par conséquent, dans l'analyse du statut et du rôle du peuple, on peut affirmer que, contrairement à d'autres penseurs islamiques, la participation populaire, dans la pensée politique de Son Eminence, dépasse le simple critère d'acceptabilité ou d'efficacité pour devenir le second pilier conférant légitimité au système de la wilaya. Autrement dit, le peuple, en tant que source et fondement de la légitimité du système de la wilaya religieuse, joue un rôle central dans le processus de désignation du wali al-faqīh, dans l'établissement, la consolidation et la pérennité du régime, ainsi que dans le contrôle exercé sur l'exercice du pouvoir. Cette participation peut s'exprimer à travers les mécanismes électoraux, mais aussi via l'expression de l'opinion publique et la supervision collective des conditions relatives à la direction et à la gouvernance. Selon Son Eminence, la souveraineté de l'être humain sur son propre destin social, fondée sur les principes d'égalité, de vicariat divin, de consultation et du droit fondamental à la liberté, constitue l'un de ses droits les plus essentiels. C'est par l'exercice effectif de ce droit collectif que la démocratie religieuse prend forme. En définitive, la démocratie religieuse représente le pilier central de la gouvernance dans le système de la wilaya et le socle de la civilisation islamique ; sans l'appui populaire, l'instauration véritable et authentique d'un tel régime est inenvisageable. Cette réalisation requiert un effort soutenu visant à renforcer les mécanismes participatifs et à éléver le niveau de conscience sociale dans la communauté. Une telle approche est d'autant plus cruciale dans le contexte contemporain des sociétés islamiques. Cette approche, notamment dans le contexte contemporain des autres systèmes islamiques, peut être envisagée comme un modèle pertinent pour le renforcement de la participation sociale et politique.

## Bibliographie

\* Le Saint Coran

\* La voie de l'Eloquence

1. Ashrafi, Akbar (2019). « Du représentant élu du peuple à la démocratie religieuse : Analyse de la place du peuple dans le « système de la wilaya » selon l'Imam Khomeiny et l'Ayatollah Khamenei ». *9<sup>e</sup> année, n°33*, p. 1-14.
2. Ashrafi, Akbar (2022). *Guftimān-i mardum-sālārī-yi Islāmī dar andishah-yi siyāsī-yi Ayatollāh Khamenei* [Le discours sur la démocratie islamique dans la pensée politique de l'Ayatollah Khamenei]. Revue trimestrielle du discours politique de la Révolution islamique, Vol. 1, No 2, Numéro consécutif 2, p. 22-42.
3. Centre de Culture et des Sciences Coraniques (2008), *Barguzide farhane quran*. 1ère éd., Qom : Éditions Bustān-e Ketāb.
4. Collectif d'auteurs (2004). *Tabyīn-e mardom-sālārī-ye dīnī*. 1ère éd. Qom : Fondation Imam Khomeiny.
5. Ganji, 'Abdullāh (2022). *Mowbeh Mow*. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
6. Hā'eri Yazdi, Mahdi (1995). *Hekmat va Hokumat*. Angleterre : Éditions Shadi.
7. Haji Anzâhi, Mohammad Reza (2017). *Surat va seyrat inqelabe islami, dar bayanaté rahbar inqelabe islami*, 1ère éd. Téhéran : Éditions de la Révolution islamique.
8. Ḥaqqī, Mohammad (2018). *Inqilāb-i Islāmī; Mabānī va Vizhegī-hā bā Ta'kīd bar Andishah-hā-yi Imām Khomeynī va Maqām-i Mu'azzam-i Rahbarī*, Qom: Éditions al-Muṣṭafā.
9. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2011). *Ensān-e 250 sāle*, 1ère éd. Téhéran : Centre Sahbā, Institut de foi jihadiste (Mouassesseh-ye Imān-e Jahādi).
10. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2012). *Velāyat va Hokumat*. Téhéran : Mouassesseh-ye Imān-e Jahādi.
11. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2013). *Tarh-e kolli-ye andisheh-ye eslāmi dar Qur'ān*, 4ème éd. Téhéran : Centre Sahbā.
12. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2013). *Tarhé kuli andishé islami dar quran* 4ème édition. Téhéran : Centre Sahbā.
13. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2014). *Durane djadid alam*, traduit par Saïd Eshterāqi, 2ème édition. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
14. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2017). *Bayān-e Qur'ān; Tafsīr-e Sūreh-ye Barā'at*. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
15. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2018). *Bayān-e Qur'ān; Tafsīr-e*

- Sūreh-ye Mujādala. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
16. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2018). *Bayāniyeh-ye Ghām-e Dovvom-e Enqelāb-e Eslāmi* [Déclaration de la deuxième étape de la Révolution islamique] : <https://khl.link/f/41673>
17. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2022). Bayān-e Qur'ān; Tafsīr-e Sūreh-ye Taghābun, 3ème édition. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
18. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2022). Bayān-e Qur'ān; Tafsīr-e Sūreh-ye Mumtahana, 3ème édition. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique.
19. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (2022). Bayān-e Qur'ān; Tafsīr-e Sūreh-ye Hashr, 2ème édition. Téhéran : Éditions de la Révolution Islamique. Hosseini Khamenei, Seyed Ali (1995), Al-Ḥukūmah fī al-Islām, traduit par Hadi Ra'd, Beyrouth, Dār al-Ruwāḥah.
20. Ibn Manzūr, Mohammad ibn Mokarram (2017). *Lisān al-‘Arab*. Beyrouth: Dār al-Ḥayāh al-‘Arabi.
21. Iqbāl, Ḥadīth (2017). Naqsh va jāygāh-i mardum dar ulgū-yi mardum-sālārī-yi Islāmī az dīdgāh-i Maqām-i Mu'azzam-i Rahbarī [Le rôle et la place du peuple dans le modèle de démocratie islamique selon la perspective du Guide suprême]. Revue trimestrielle de clairvoyance et d'éducation islamique, No 40.
22. Javadi Amoli, Abdollah (1999). Velāyat-e faqīh, Velayat fuqahat va idalat, 1ère éd. Qom : Éditions Esrā.
23. Khosravpanāh, Abdel Hussein (2017). *Manzūmah-ye Fikrī-ye Āyatollāh al-‘Uzmā Khamenei*. Éditions Institut de Recherche de la culture et des pensées islamiques.
24. Kolaynī, Mohammad ibn Ya'qūb (2003). *Al-Kāfi*. Téhéran : Éditions Librairie Islāmiyya.
25. Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi & Nourouzi, Mohammad Javad (2009). Mardame salari dini va nazariy-e velayat-e faqih, Qom : Éditions Institut Imam Khomeiny.
26. Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi (2001). Purseshha va pasukha, velayate faqih va qibregan. Qom : Éditions Institut Imam Khomeiny.
27. Mesbah Yazdi, Mohammad Taghi (2015). Hakimanetarin , hukumat, kaveshi dar nazariye velayat faqih, Recherche et rédaction : Ghasem Shaban-Nia, Qom : Éditions Imam Khomeiny.
28. Mohajer Nia, Mohsen (2014). Falsafe isyasi ayatulahe Khamenei, Téhéran : Éditions Centre de Recherche sur la Culture et la Pensée Islamique.
29. Mohammadi, Manouchehr (2006). Azadi dar negahe maqam

- mu'azam rahbbari. 1ère éd., Téhéran : Éditions Institut Culturel de la Révolution Islamique.
30. Mohsenī Nīkū, Seyyed 'Abd al-Manāf; Qā'idī, Mohammad Reżā; Ḥaqīqat, Ḥamīd Reżā (2023). Baresi farhange mardam salari dini dar quran, Études Interculturelles, n°18, série 55, pp. 155-178.
31. Pourfard, Massoud (2009). Mardom-sälārī-ye dīnī [La démocratie religieuse]. Qom : Éditions Institut de recherche en sciences et culture islamiques.
32. Sa'īdī, Mahdī (2013). Mardum-sälārī-yi dīnī az manzar-i Ayatullāh Khāmeneī. Téhéran : Éditions Centre des Documents de la Révolution Islamique.
33. Shabān-Niyā, Qāsim, (2022). Taḥlīl-i jāygāh-i mardum dar ḥukūmat-i Islāmī dar andīsha-yi 'Allāma Miṣbāḥ Yazdī, Ḫukūmat-i Islāmī, année 27, n° 4, série 10, p. 5-26.
34. Ṭarīḥī, Fakhr al-Dīn (1996). Majma‘ al-Baḥrāyn. Téhéran : Éditions Montaẓarī.